

► ***Une CFDT tournée vers l'avenir et plus forte pour agir.***

**L**e **Congrès de Rennes** s'est conclu, vendredi 8 juin avec le vote de la Résolution générale à 87,89 %. La CFDT poursuit son action en faveur d'un syndicalisme d'intérêt général, porteur de progrès social pour tous. « Nous sortons de ce Congrès plus forts de notre cohérence, d'orientations nouvelles en prise avec les attentes des travailleurs, avec la conscience des difficultés et des enjeux à relever, mais aussi avec la fierté de nos réussites. Et avec la confiance en nos capacités ». Les mots sur lesquels Laurent Berger a conclu ce Congrès témoignent de la détermination de la CFDT à faire vivre la démocratie. Ils font écho à cinq journées de riches échanges et de débats « francs et respectueux » comme a tenu à le rappeler Laurent Berger, à qui les délégués ont très largement renouvelé leur confiance, alors que le rapport d'activité a lui été voté par 83,36 % des votants.

De nombreux représentants syndicaux internationaux ont également participé au Congrès. Les interventions des délégations vénézuélienne, iranienne ou turque sont venues rappeler avec gravité et émotions les menaces et dangers qui pèsent sur celles et ceux qui au quotidien s'engagent et combattent pour défendre les droits des travailleurs. Les congressistes leur ont rendu un vibrant hommage.

« Nous n'avons pas d'autres choix que d'être combatif, courageux, nous renforcer pour continuer de peser, pour continuer de faire entendre une voie exigeante et résolue ».

Ce 49<sup>e</sup> Congrès a permis, s'il fallait en douter, de montrer que « la CFDT regarde l'horizon. Un horizon démocratique et de progrès, un horizon de fraternité et de justice sociale, un horizon d'un syndicalisme combatif par une CFDT forte ! »

Les deux déléguées du Sgen-CFDT de l'étranger sont fières d'avoir été présentes à Rennes pour prendre part à ce grand rassemblement de salariés du privé et d'agents publics. Elles en sont reparties renforcées dans leur détermination à poursuivre leur action en militant au niveau du syndicat et de la section syndicale de rattachement.